## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II - Belgique

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit Extraction Buffer; part of 'illustra™ QuickPrep™

mRNA Purification Kit'

Numéro de catalogue 27-9254-01

9 0 2 7 9 2 5 4 0

Composant Nombre 27925401A

Description du produitNon disponible.Type de produitLiquide.Autres moyens d'identificationNon disponible.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Chimie analytique. Réactif analytique. Recherche et développement

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

FournisseurGE Healthcare UK LtdHeures ouvrablesAmersham Place08.30 - 17.00

Little Chalfont
Buckinghamshire HP7 9NA
England

+44 0870 606 1921

Personne qui a mis au point la fiche de sécurité : msdslifesciences@ge.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

**Belgique** GE Healthcare Europe GmbH 0800 73888

Branch office Benelux Kouterveldstraat 20 1831 Diegem

Organisme de conseil/centre antipoison national

**Belgique** Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum

Hôpital Militaire Reine Astrid

Rue Bruyn Brussels B -1120

Telephone: +32 2 264 9636

Emergency telephone: +32 70 245 245

Fax: +32 2 264 9646 E-mail: info@poisoncentre.be Web site: http://www.poisoncentre.be

Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]



Référence 27925401-2



### SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Définition du produit** Mélange

#### Classification selon le Règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP/SGH]

Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 3, H412

Composants de toxicité inconnue Pourcentage du mélange constitué de composants de toxicité inconnue : 2.6%

Composants d'écotoxicité Pourcentage du mélange constitué de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue

inconnue : 1.59

#### Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification Xn; R20/21/22

Xi; R36/38 R52/53

Dangers pour la santé humaine Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. Irritant pour les yeux et la peau.

**Dangers pour l'environnement** Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour

l'environnement aquatique.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger Nocif en cas d'ingestion.

Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

**Prévention** Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage. Éviter le rejet

dans l'environnement.

Intervention EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN CAS DE

CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

StockageNon applicable.ÉliminationNon applicable.

Ingrédients dangereux sels d'acide thiocyanique

hydroxyde de potassium

Éléments d'étiquetage supplémentaires

Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

### Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour

Non applicable.

les enfants

Avertissement tactile de danger Non applicable.

### 2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas Non disponible.

lieu à une classification



Référence 27925401-2 Page 2 de 11

Date de validation 9 Septembre 2011



### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Substance/préparation

Mélange

			Classification		
Nom du produit/composant	Identifiants	%	67/548/CEE	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Туре
sels d'acide thiocyanique	CE: 209-812-1 CAS: 593-84-0 Index: 615-004-00-3	25-35	Xn; R20/21/22 R32 R52/53	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Aquatic Chronic 3, H412	[1]
hydroxyde de potassium	CE: 215-181-3 CAS: 1310-58-3 Index: 019-002-00-8	1-2	Xn; R22 C; R35	Acute Tox. 3, H301 Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318	[1] [2]
acide-édétique	CE: 200-449-4 CAS: 60-00-4 Index: 607-429-00-8	1-5	Xi; R36	Eye Irrit. 2, H319	[1]
			intégral des phrases R	Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

### Type

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
- [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

### **SECTION 4: Premiers secours**

### 4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez

de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.

**Inhalation** Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut

confortablement respirer. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale

pendant 48 heures.

Contact avec la peau Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuez

de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les

réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.

**Ingestion** Consulter un médecin immédiatement. Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires

s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher

tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

**Protection des sauveteurs**Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un

masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les

vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

**Inhalation** L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves

d'une exposition peuvent être différés.



Référence 27925401-2 Page 3 de 11

Date de validation 9 Septembre 2011

9 5 2 7 9 2 5 4 0 1 2

Provoque une irritation cutanée. Contact avec la peau

Nocif en cas d'ingestion. Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac. Ingestion

Signes/symptômes de surexposition

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: Contact avec les yeux

> douleur ou irritation larmoiement

rougeur

Aucune donnée spécifique. Inhalation

Contact avec la peau Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

> irritation rougeur

Ingestion Aucune donnée spécifique.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. Note au médecin traitant

La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

Traitements spécifiques Pas de traitement particulier.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Movens d'extinction

Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant. Moyens d'extinction appropriés

Moyens d'extinction inappropriés Aucun connu

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

mélanae

Dangers dus à la substance ou au L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. Cette substance est nocive pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Produits de combustion dangereux Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes d'azote oxydes de soufre oxyde/oxydes de métal

5.3 Conseils aux pompiers

Précautions spéciales pour les

pompiers

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour le personnel autre que le personnel d'intervention

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les agents d'intervention

Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.



Référence Page 4 de 11

27925401-2 Date de validation 9 Septembre 2011



#### Grand déversement accidentel

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Nota : Voir section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

**6.4 Référence à d'autres sections** Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

### SECTION 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir à l'écart des acides. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

y compris d'éventuelles incompatibilités

7.2 Conditions d'un stockage sûr, Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Séparer des acides. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations

Chimie analytique. Réactif analytique. Recherche et développement

Solutions spécifiques au secteur

industriel

Non disponible.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

#### 8.1 Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
hydroxyde de potassium	Lijst Grenswaarden / Valeurs Limites (Belgique, 6/2009). M: 2 mg/m³

Procédures de surveillance recommandées

Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

### Doses dérivées avec effet

Aucune DEL disponible.

### Concentrations prédites avec effet

Aucune PEC disponible.

### 8.2 Contrôles de l'exposition



Référence 27925401-2

Page 5 de 11

Date de validation 9 Septembre 2011

Version 5

Contrôles d'ingénierie appropriés

Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Des systèmes de contrôle automatiques intégrés peuvent s'avérer nécessaires pour maîtriser les risques primaires et secondaires associés à ce produit.

### Mesures de protection individuelles

Mesures d'hygiène Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits

chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rinceœil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de

Protection oculaire/faciale Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque

indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules

pulvérisées, aux gaz ou aux poussières.

Protection de la peau

Protection des mains Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée,

est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques

L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser Protection corporelle

ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de

procéder à la manipulation du produit.

Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en Autre protection cutanée

fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste

avant toute manipulation de ce produit.

Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, Protection respiratoire

parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de

protection respiratoire retenu.

Contrôle de l'exposition de

l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux

acceptables.

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

### <u>Aspect</u>

État physique Liquide. Couleur Incolore. Odeur Non disponible. Non disponible. Seuil d'odeur Non disponible. Non disponible Point de fusion/point de

congélation

Point d'ébullition initial et

intervalle d'ébullition

Non disponible.

[Le produit n'alimente pas la combustion.] Point d'éclair

Non disponible. Vitesse d'évaporation

Inflammabilité (solide, gaz) Ininflammable en présence des matières ou des conditions suivantes : flammes nues, étincelles et

décharge statique, chaleur, chocs et impacts mécaniques, matières comburantes, matières réductrices, les matières combustibles, les substances organiques, les métaux, les acides, alcalis et l'humidité.

Non applicable. Durée de combustion Non applicable. Vitesse de combustion Non disponible.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosion

Pression de vapeur Non disponible. Densité de vapeur Non disponible. Densité relative Non disponible.

Solubilité(s) Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.



Référence

Page 6 de 11

27925401-2 Date de validation 9 Septembre 2011



Coefficient de partage n-

octanol/eau

Non disponible.

Température d'auto-inflammation Non disponible.

Température de décomposition Non disponible.

Viscosité Non disponible.

**Propriétés d'explosivité** N'est pas considéré comme un produit présentant un risque d'explosion.

**Propriétés comburantes** Non disponible.

# **9.2 Autres informations**Aucune information additionnelle.

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses

composants.

**10.2 Stabilité chimique** Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

Des réactions dangereuses ou une instabilité sont constatées dans certaines conditions de stockage ou

d'utilisation.

Ces conditions peuvent inclure : contact avec des acides Les réactions peuvent inclure : dégagement de gaz toxique Aucune donnée spécifique.

10.4 Conditions à éviter

10.5 Matières incompatibles

Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :

les acides

10.6 Produits de décomposition

dangereux

Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

### SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
hydroxyde de potassium	DL50 Orale	Rat	273 mg/kg	-

Conclusion/Résumé Non disponible.

### Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
	1501.3 mg/kg
Cutané	3630.4 mg/kg
Inhalation (vapeurs)	36.3 mg/l

### Irritation/Corrosion

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
hydroxyde de potassium	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	-	-
	Peau - Irritant puissant	cobaye	-	-	-
	Peau - Irritant puissant	Humain	-	-	-
	Peau - Irritant puissant	Lapin	-	-	-

Conclusion/Résumé Non disponible.

<u>Sensibilisant</u>

Conclusion/Résumé Non disponible.

<u>Mutagénicité</u>

Conclusion/Résumé Non disponible.

<u>Cancérogénicité</u>

Conclusion/Résumé Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé Non disponible.

<u>Tératogénicité</u>

Conclusion/Résumé Non disponible.



Référence 27925401-2 Page 7 de 11

Date de validation 9 Septembre 2011



### Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

### Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables

Voies d'entrée probables :Orale, Cutané, Inhalation.

#### Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves

d'une exposition peuvent être différés.

**Ingestion** Nocif en cas d'ingestion. Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

Contact avec la peau Provoque une irritation cutanée.

Contact avec les yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

InhalationAucune donnée spécifique.IngestionAucune donnée spécifique.

Contact avec la peau Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

Contact avec les yeux Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation larmoiement rougeur

### Effets retardés, effets immédiats et effets chroniques d'une exposition à court ou long terme

Exposition de courte durée

**Effets potentiels immédiats** Non disponible.

Effets potentiels différés Non disponible.

Exposition prolongée

**Effets potentiels immédiats** Non disponible.

**Effets potentiels différés** Non disponible.

### Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé Non disponible.

**Généralités** Aucun effet important ou danger critique connu.

CancérogénicitéAucun effet important ou danger critique connu.MutagénicitéAucun effet important ou danger critique connu.TératogénicitéAucun effet important ou danger critique connu.Effets sur le développementAucun effet important ou danger critique connu.Effets sur la fertilitéAucun effet important ou danger critique connu.

Autres informations Non disponible.

## **SECTION 12: Informations écologiques**

### 12.1 Toxicité

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
hydroxyde de potassium acide-édétique	3	Poisson - Gambusia affinis - Adult Daphnie - Daphnia magna - Neonate - <24 heures	96 heures 48 heures
	3	Poisson - Lepomis macrochirus Poisson - Lepomis macrochirus	96 heures 96 heures

Conclusion/Résumé Non disponible.



Référence Page 8 de 11

27925401-2 Date de validation 9 Septembre 2011



#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé Non disponible.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	LogPow	FBC	Potentiel
acide-édétique	-3.34	1	faible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau

Non disponible.

Non disponible. Mobilité 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT Non applicable. vPvR Non applicable.

Aucun effet important ou danger critique connu. 12.6 Autres effets néfastes

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### **Produit**

Méthodes d'élimination des

déchets

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Ne pas éliminer de quantités significatives de déchets résiduels du produit par les égouts. Les traiter dans une usine de traitement des eaux usées appropriée. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-

produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

Déchets Dangereux À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 91/689/CEE.

**Emballage** 

Méthodes d'élimination des

déchets

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Précautions particulières

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN/ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Not regulated.	Not regulated.
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	No.	No.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.
Autres informations	-	-	-	-



Référence 27925401-2 Page 9 de 11

Date de validation 9 Septembre 2011



14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

### SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Non disponible.

#### Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

### Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

#### Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

<u>Autres Réglementations UE</u>

Inventaire d'Europe Tous les composants sont répertoriés ou exclus. Non inscrit

Non applicable.

Substances chimiques sur liste

Substances chimiques sur liste

prioritaire

Référencé

Liste de la Directive IPPC (Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) - Air Non inscrit

Liste de la Directive IPPC (Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) - Eau

Non inscrit

### Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques du Non inscrit

tableau I de la Convention sur les

armes chimiques

Liste des substances chimiques du Non inscrit

tableau II de la Convention sur les

armes chimiques

Liste des substances chimiques du Non inscrit

tableau III de la Convention sur les

armes chimiques

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

### **SECTION 16: Autres informations**

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë Abréviations et acronymes

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances

et des mélanges

DNEL = Dose dérivée sans effet

mention EUH = mention de danger spécifique CLP CPSE = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH

### Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Acute Tox. 4, H302	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul



Référence 27925401-2

Date de validation 9 Septembre 2011



Page 10 de 11

extraction Burier; part or illustra Qu	ilckPrep mkina Purincution ki	ι	27-9254-0
Texte intégral des mentions H abrégées	H315 Provoque une irri H318 Provoque des lés H319 Provoque une sév H332 Nocif par inhalati	gestion. : cutané. ilures de la peau et des lésions oculaires graves. tation cutanée. ions oculaires graves. vère irritation des yeux.	ne.
Texte intégral des classifications (CLP/SGH)	Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Aquatic Chronic 3, H412 Eye Dam. 1, H318 Eye Irrit. 2, H319 Skin Corr. 1A, H314 Skin Irrit. 2, H315	TOXICITÉ AIGUË: ORALE - Catégorie 3 TOXICITÉ AIGUË: ORALE - Catégorie 4 TOXICITÉ AIGUË: PEAU - Catégorie 4 TOXICITÉ AIGUË: PEAU - Catégorie 4 TOXICITÉ AIGUË: INHALATION - Catégorie 4 DANGER CHRONIQUE POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Caté LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Cat LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Cat CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie	tégorie 1 tégorie 2 1A
Texte intégral des phrases R abrégées	R22- Nocif en cas d'ingestion. R20/21/22- Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. R35- Provoque de graves brûlures. R36- Irritant pour les yeux. R36/38- Irritant pour les yeux et la peau. R32- Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique. R52/53- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme l'environnement aquatique.		
Texte intégral des classifications [DSD/DPD]	C - Corrosif Xn - Nocif Xi - Irritant		
Date d'impression	09 Septembre 2011		
Date d'édition/ Date de révision	09 Septembre 2011		
Date de la précédente édition	09 Septembre 2011		
Version	5		

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.

Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.



27925401-2